

AUTORISATION de mandater le loyer de l'école de Domenjed pendant les mois de Novembre et Décembre 1957 à Mme LIN TENG SHEE, nouveau propriétaire.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

La Commune de Saint-Denis avait pris en location et par convention verbale, l'immeuble de M. de FLORE François à Domenjed pour servir d'école publique.

M. de FLORE ayant vendu son immeuble à Madame LIN-TENG-SHEE je vous demande, en conséquence, de vouloir bien m'autoriser à continuer cette convention avec la nouvelle propriétaire pour la période du 1er Novembre 1957 au 31 Décembre 1957./.

Le Maire,
Signé: VALLON HOAHAN.

Adopté à l'unanimité.